



Das Label der ausgewogenen Ernährung
Le label de l'alimentation équilibrée
Il marchio dell'alimentazione equilibrata

Charte éthique en matière de recherche de fonds et de soutiens financiers

Introduction

Il convient de rappeler en préambule que les activités de la Fédération Fourchette verte Suisse (FV-CH) sont soutenues principalement par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS), ainsi que par la fondation Promotion Santé Suisse.

Conscient de la nécessité de diversifier les sources de financement, le comité souhaite doter FV-CH d'une charte éthique pour ses futures recherches de fonds, de manière à avoir une pratique qui se base sur des critères établis, objectifs, et non pas devoir juger au cas par cas.

Cette charte éthique sert de référence pour les tractations menées par le secrétariat général. Le comité de la Fédération Fourchette verte Suisse est garant de sa bonne application.

Cadre général

La Fédération Fourchette verte Suisse est une initiative des pouvoirs publics. Elle est soutenue par Promotion Santé Suisse et les départements cantonaux de santé.

FV-CH est un acteur important dans le domaine de la santé sur l'ensemble du pays, notamment avec le développement du label du même nom permettant de promouvoir une alimentation équilibrée.

Ces éléments imposent à la FV-CH une réflexion sur les types de soutiens qui peuvent être acceptés ou non.

En effet, FV-CH se doit de rester une référence en matière de santé publique, de ne pas prêter le flanc à la critique sur de possibles conflits d'intérêts et ainsi de ne pas perdre en crédibilité auprès des divers acteurs du domaine de la santé.

Cadre éthique

En tant qu'ONG soutenue par les pouvoirs publics, ayant un but de santé publique, la Fédération Fourchette verte Suisse se doit de ne pas associer son image à n'importe quel partenaire financier.

Outre le fait de respecter les critères communément admis comme étant de bonne gouvernance en matière de recherche de fonds (cf. chapitre *Swissfundraising*), FV-CH se donne les lignes directrices ci-dessous. Ainsi, FV-CH n'accepte pas d'argent provenant de partenaires :

- qui ne respectent pas la déclaration universelle des Droits humains ;
- dont les produits nuisent à la santé (industrie du tabac, etc.) ;
- dont l'activité dégrade et/ou détruit l'environnement ou les personnes (matériel de guerre, sociétés pétrolières, etc.) ;
- ne respectent pas les conditions usuelles de travail (CCT, salaire minimum de branche, etc.).

Par ailleurs, pour tout acteur spécifique du domaine de l'alimentation, FV-CH ne peut collaborer avec des sociétés que si ces dernières ont mis sur pied une réelle démarche allant dans le sens de fournir à leurs clients des produits de plus en plus sains (réduction des graisses, choix de celles-ci en fonction de l'usage, diminution du sel, etc.).



Das Label der ausgewogenen Ernährung
Le label de l'alimentation équilibrée
Il marchio dell'alimentazione equilibrata

Spécificités

Dans toutes ses démarches, la Fédération Fourchette verte Suisse n'accorde jamais une exclusivité. En effet, elle vise à atteindre le plus grand nombre de personnes dans ses buts de santé publique et une clause d'exclusivité irait à l'encontre de ce principe.

FV-CH veille par un contrat de collaboration à la bonne utilisation de son image. Elle peut ainsi recommander un produit simple (par exemple une sauce) ou un repas pré-cuisiné, pour autant qu'ils remplissent les critères nutritionnels prédéfinis.

Dans tous les cas, FV-CH veillera à ce qu'il ne puisse y avoir confusion entre un produit recommandé et un établissement labellisé. Ces derniers ne peuvent se prévaloir du label Fourchette verte que s'ils ont été reconnus comme tels par un comité cantonal d'attribution du label ad hoc.

Swissfundraising

Swissfundraising constitue, pour ses membres et les personnes intéressées, le guichet central en matière de formation et de perfectionnement dans le domaine du fundraising en Suisse. Ainsi, l'association est un partenaire précieux dans la carrière et le développement des fundraisers.

FV-CH respecte les principes éthiques édictés par Swissfundraising (cf. https://swissfundraising.org/media/1551/principes-e-thiques-pour-le-fundraising_22.pdf) et contribue à l'organisation par la qualité de membre de Swissfundraising de son Secrétaire général.

*Document adopté par le comité lors de sa séance du 26 octobre 2015.
Mis à jour le 04.06.2024.*